



Sport scolaire facultatif

2024-2025

Chers parents,

Notre programme continue. Alors que certains sont déjà inscrits depuis le début de l'année (pour certains cours très prisés), nous avons de nouvelles possibilités d'inscriptions pour ce 2^{ème} semestre. Le SSF est gratuit et est dispensé en dehors du temps scolaire pendant la durée d'un semestre. Un minimum de 12 participants est toutefois requis. Chaque participant recevra une confirmation de l'ouverture du cours. L'inscription n'est donc pas une garantie de participation. Une fois inscrit, vous serez tenus de justifier toutes absences en avertissant directement le responsable (et non le secrétariat, sauf raisons impératives).

Les enfants peuvent s'inscrire aux cours du Fey, de l'Ochette ou de Lucens indépendamment de leur lieu de scolarisation (sauf si précisé). Si l'enfant va à pied, prière de prévoir 15-20 minutes de déplacement entre le collège du Fey et de l'Ochette. Pour les cours de midi, il aura donc très peu de temps pour manger.

Nous vous rendons attentifs au fait que les élèves n'ont pas accès aux bâtiments scolaires hors du temps scolaire et que le réfectoire de l'Ochette est réservé aux élèves dès la 7P. Les élèves qui s'inscrivent aux activités SSF sont sous l'entière responsabilité de leurs parents avant et après l'activité. Les élèves inscrits à l'accueil parascolaire peuvent s'inscrire aux SSF après validation de la direction de la structure, pour autant que l'activité soit compatible avec l'accueil.

Meilleures salutations sportives.

C. Amaidruz

INSCRIPTION : délai avant le 17 janvier

L'ouverture des inscriptions se fera à **partir du mardi 7 janvier**. L'inscription se fait via le code QR. Vous trouverez aussi le programme complet sur le site de l'école (epmle.ch ou esmle.ch) ou sur le site de l'AI SMLE (aismle.ch). Les confirmations vous parviendront dans la semaine du 20 au 24 janvier.



En cas de problème, merci de contacter le maître de classe de votre enfant